

DATE DE PUBLICATION : 4 mars 2019

Le directeur opérationnel des Infrastructures de marché européennes

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 1^{er} mars 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Gilles BONAZZI, chef du service *Product Management Office*, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Pascale CONTAMINE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service *Product Management Office*.

Délégation permanente est donnée à M. Nicolas DE LABARRE, chef du service des Maîtrises d'ouvrage *Target 2* et *Target 2 Securities*, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian LEROUX, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Maîtrises d'ouvrage *Target 2* et *Target 2 Securities*.

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane BAUM, chef du service de l'Informatique décisionnelle, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de l'Informatique décisionnelle.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Valérie BOUR, chef du service Transverse de RE ingénierie, mArché et politique Monétaire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean-Claude GARIN, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Transverse de RE ingénierie, mArché et politique Monétaire.

Délégation permanente est donnée à M. Gilles MARY, responsable de la cellule Projet *ECMS*, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la cellule Projet *ECMS*.

Fait à Paris, le 4 mars 2019

Alain BUSAC